

Convoqué le 13/03/21, le conseil s'est réuni le 08/04/21

Le secrétariat est assuré par Patricia Treye  
Absents excusés : G. Luenot, procuration à A. Blésmaille  
T. Nonnotte, procuration à H. Villard

→ Compte de Gestion 2020 - - - - - 21/04

→ Compte Administratif 2020 - - - - - 21/05

→ Affectation des résultats - - - - - 21/06

Adoptés à l'unanimité

Les comptes arrêtés par le trésorier dans son compte de gestion et ceux inscrits par le maire dans le CA 2020 sont, en tous points, identiques. Ainsi les résultats pour l'année 2020 sont :

pour l'exercice 2020 :

En Fonctionnement	: dépenses	57.014,78
	recettes	74.146,51
En Investissement	: dépenses	11.499,00
	recettes	13.395,41

Après avoir tenu compte des résultats de l'année 2019 les montants globaux et définitifs sont arrêtés à :

En Fonctionnement :  
- dépenses : 57.014,78  
et recettes : 277.747,39 ; soit un bilan positif de 220.732 €

En Investissement :  
- dépenses : 11.499  
recettes : 12.285,0 ; soit un bilan positif de 11.351,41 €

Ces résultats sont ainsi affectés :

- Compte 001 = recettes d'investissement = 11.351,41 €  
- Compte 002 = recettes de fonctionnement = 220.732,61 €

→ Affouage 2021 - - - - - 21/07

Sur proposition du maire, le conseil décide de ne pas augmenter la part d'affouage en 2021 soit 35 euros la part.

→ Stationnement de taxis - - - - - 21/08

Sur proposition du maire, le conseil donne son accord pour fixer la place de stationnement à 110 € pour 2021

→ Convention secrétariat Brailles / Champoux - - - - - 21/09

Cette convention établie en 2015 nécessite d'être actualisée régulièrement par voie d'avenant.

Ainsi, le maire propose au conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de porter à 1500 euros pour 2021

Par un avenant 4°3, la participation de la Commune de Champoux -

→ Taux 2021 des Taxes Directes Locales - - - 21/10

Pour compenser la perte de la Taxe d'Habitation, la loi attribue le produit de la Taxe Foncière Non Bâtie du Département aux communes

Aussi, pour Brailles la base 2020 s'établit à

Taxe Foncière Bâtie = 26,55%

Taxe Foncière Non Bâtie = 14,37%

Compte-tenu d'une augmentation de 4% pour 2021

Le produit attendu des deux taxes est évalué à = 26.461 €

Approbation à 10 pour 1 contre

→ Budget Prévisionnel 2021 - - - - - 21/11

Après exposé du maire, le conseil approuve à l'unanimité le budget proposé :

en Fonctionnement	=	- dépenses	= 66.833 €
		- recettes	= 287.259 €
en Investissement	=	- dépenses	= 30.021 €
		- recettes	= 123.273 €

→ Divers - - - - -

- Retour sur réunions extérieures par L. Vanzeydois pour l'école de Narchaux et M.A. Sauwayre pour le SEEB

- Point sur divers dossiers :

• Enquête Acolytes et retour des propriétaires,

• Enquête vidange / assainissement

• Enquête du syndicat pour installer des "champs photovoltaïques"

• Travaux Maurice :  
- pose de panneaux photovoltaïques  
- volets ext pour les baies vitrés RDC  
- écran multimedia interactif

La séance est levée à 20h30.

Le maire, La secrétaire, Les conseillers,